

Jeunes migrants : du fantasme à la réalité

La protection de l'enfance relève des compétences du Département : plus de 1 000 jeunes sont accompagnés chaque année, dont, phénomène nouveau depuis 2013, des mineurs étrangers isolés. Si leur nombre augmente, le phénomène reste cependant sous contrôle avec 50 cas environ chaque année, soit 5% des effectifs suivis en Haute-Marne.

||| D'OU VIENNENT CES JEUNES ?

La plupart ont entre 16 et 18 ans, même si quelques adolescents de 14 ans sont aussi accueillis. Majoritairement issus d'Afrique subsaharienne, essentiellement de 3 pays : Côte d'Ivoire, Guinée et Mali. Dans une moindre mesure, des mineurs du sous-continent indien (Inde, Pakistan, Bangladesh) et d'Albanie sont également présents.

Pour la plupart, ces personnes sont des migrants économiques qui ont eu recours à des passeurs pour arriver jusqu'en France. Le Département communique au Procureur de la République tout élément permettant de mettre en évidence ces phénomènes pour contrer les filières illégales.

||| COMBIEN SONT ACTUELLEMENT ACCUEILLIS EN HAUTE-MARNE ?

Si 110 personnes depuis le début de l'année se sont présentées comme mineures, les équipes du Conseil départemental n'ont reconnu que 52 minorités. Ces derniers sont pris en charge à Wassy et à Saint-Dizier, en partenariat avec la Fédération des APAJH et l'association Relais 52.

Dans le cadre d'une clé de répartition décidée par le Gouvernement, la Haute-Marne accueille 0,25% du nombre total des mineurs reconnus comme tels par décision de justice. Actuellement et depuis l'été 2017, plus de 75% des personnes évaluées sont considérées comme majeures et ne peuvent donc bénéficier d'une prise en charge de la protection de l'enfance : il n'y a donc aucun laxisme du Département qui suit avec rigueur le cadre réglementaire.

||| COMBIEN COÛTE CETTE MISSION AU DÉPARTEMENT ?

Environ 55 € par jeune et par jour, tout compris (hébergement, restauration, accompagnement éducatif). En 2017, 900 000 € étaient consacrés à cette mission, soit 1% du budget des affaires sociales.

L'État accorde un dédommagement symbolique, pour les 5 premiers jours d'accueil alors que la durée moyenne de prise en charge est de 2 ans. Face à cette situation de crise, les Départements sont mobilisés pour que l'État assume financièrement sa politique migratoire.

||| RÉUSSISSENT-ILS À S'INTÉGRER ?

Oui. Très majoritairement. Des résultats dans tous les domaines sont observés :

- Gurpreet S., originaire d'Inde est arrivé en Haute-Marne à l'âge de 14 ans après avoir été réorienté par le Département de Paris. Il a obtenu son brevet des collèges en 2017 alors qu'il ne parlait pas un mot de français 2 ans auparavant.

- Ibrahim C., originaire de Guinée et arrivé en Haute-Marne en 2016 à l'âge de 16 ans, a intégré à la rentrée scolaire 2017 un CAP de cuisine au Lycée Saint-Exupéry. Il effectue son apprentissage dans un restaurant de Saint-Dizier.

- Moriba D., Malien, 16 ans. Arrivé en France en mars 2017, il ne parlait pas français et n'était jamais allé à l'école. Il a participé aux cours de français proposés par des bénévoles et a demandé des exercices en mathématiques et en français. À force de volonté, il a intégré la classe "SAS bilan" du lycée Saint-Exupéry. Il poursuit ses efforts en participant chaque mercredi aux cours de français langue étrangère proposés par Relais 52, en plus de l'école. Son projet : intégrer une formation dans le bâtiment.

En appliquant sans concession les textes, le Département soutient une politique à la fois ferme et humaine qui permet de limiter l'afflux et le coût de cette nouvelle responsabilité, tout en accompagnant efficacement ces quelques dizaines de jeunes qui aspirent pour beaucoup à construire leur vie ici, en étant économiquement et socialement intégrés.



“ Le Département soutient une politique à la fois ferme et humaine qui permet de limiter l'afflux et le coût de cette nouvelle responsabilité. ”